Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220927-D2022_118-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 27 septembre 2022)

Date de convocation : 13 septembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, TOULOU et M. AUSSANT, BEROT-LARTIGUE, VISSE, CASADEBAIG.

Pouvoirs : M. AUSSANT à M. CASAUBON
M. BEROT-LARTIGUE à Mme CANDAU
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme MOURTEROT à Mme BERGES
Mme LAHOURATATE à M. ESQUER

Secrétaire de séance : M. ESQUER

OBJET : FINANCES – FINANCES - BUDGET AUTONOME « ESPACE LAPRADE » - DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le budget autonome « ESPACE LAPRADE », est doté de l'autonomie financière et d'un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

Par délibération n°2022/37 en date du 7 avril 2022, le budget primitif du budget autonome « ESPACE LAPRADE » a été approuvé.

Un emprunt de 55 000 € inscrit au budget a été réalisé le 28 juin 2022 et encaissé le 25 juillet 2022.

Pour la mise en place d'un fab lab et d'une recyclerie au sein du pôle Laprade, la collectivité va porter les investissements liés aux travaux, estimés à 116 852 € et financés à hauteur de 80 %. Une partie de ces travaux avaient été inscrits sur le budget primitif. Le plan de financement a été réactualisé.

Afin de régler la première annuité du 5 octobre 2022 et pour la mise en place d'un fab lab et de la recyclerie, les autorisations budgétaires initiales doivent être réajustées par le transfert de crédits comme indiqué ci-dessous :

Décision modificative N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	- 1 742,00 €	1312 (13) - 13 : Régions	- 630,00 €
1641 (16) : Emprunts en euros	577,00 €	1318 (13) - 13 : Autres (LEDEAR)	70 111,00 €
2313 (23) - 13 : Constructions	70 646,00 €		
	69 481,00 €		**69 481,00 €**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220927-D2022_118-DE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 222,00 €		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	222,00 €		
	- €		
Total Dépenses	**69 481,00 €**	**Total Recettes**	**69 481,00 €**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget « ESPACE LAPRADE ».

Pour le Président,
Jean-Paul CASAUBON
Et par délégation, le 1er Vice-président

Communauté de communes Vallée de Saint Savin 64260 ARUDY

Fernand MARTIN